

MAIRIE
DE
LA CAUNETTE
34210



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL – M14

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – M 49

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Elle est affichée dans les panneaux municipaux.

Présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 01 janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 du Budget principal et du budget service d'eau et d'assainissement ont été approuvés le 06 avril 2021. Ils sont en concordances avec les comptes de gestion établis par le Trésorier qui reflètent sa comptabilité, Trésor Public de Capestang.

1- Compte Administratif 2020 du Budget Principal- M 14-

SECTION DE FONCTIONNEMENT

🏛️ Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget Principal

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 795,87 €
	CHARGES DE PERSONNEL	196 785,26 €
	ATTENUATION DE PRODUITS	27 551,00 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 872,25 €
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	341 004,38 €
	CHARGES FINANCIERES	2 188,37 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	343 192,75 €
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 182,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 182,00 €
	TOTAL	353 374,75 €
RECETTES	ATTENUATION DE CHARGES	16 708,17 €
	PRODUIT DU DOMAINE - VENTES DIVERSES	15 872,94 €
	IMPOTS ET TAXES	230 878,55 €
	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	138 197,07 €
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 962,65 €
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	415 619,38 €
	PRODUITS FINANCIERS	5,39 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32,47 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	415 657,24 €
EXCEDENT REPORTE DE 2019	270 571,53 €	
TOTAL	686 228,77 €	

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les achats de matières premières et de fournitures,
 - l'entretien des terrains, des bâtiments et des biens mobiliers,
 - les primes d'assurance,
 - les rémunérations d'intermédiaires et honoraires,
 - les frais postaux et de télécommunication,
 - les impôts et taxes,
 - les indemnités du maire et des deux adjoints,
 - les subventions versées aux organismes publics et aux associations,
 - les salaires et charges du personnel,
- et les intérêts des emprunts à payer.

Personnel communal :

L'effectif de la commune s'élève à 8 agents.

Dans la filière administrative : 2 titulaires CNRACL à temps complet et 1 titulaire REGIME GENERAL à temps non complet.

Dans la filière technique : 1 titulaire CNRACL à temps complet et 1 titulaire CNRACL à temps non complet (avec une partie administrative), 2 contrats aidés à temps non complet, 1 CDD de droit privé à temps non complet.

Concours attribués à des tiers en subventions :

Organismes de Regroupement : SIVU du Haut Minervois (fonctionnement)	6 704,00 €
SIVU Caserne des Pompiers	3 171,00 €
Associations :	5 600,00 €

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent : 353 374,75 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des remboursements sur la rémunération du personnel en contrat aidé, du personnel mis à disposition du service de l'eau et de l'assainissement, de la répartition des charges (école maternelle, restauration scolaire et activités périscolaires) dans le cadre du RPI des écoles (Aigne, Minerve, Vèlieux et La Caunette), de la participation de La Poste aux frais de l'agence postale communale,
- des services et prestations fournis à la population (restauration scolaire et garderie),
- des impôts locaux,
- de la fiscalité reversée, des taxes sur la consommation d'électricité et aux droits de mutation,
- des dotations et des compensations au titre des exonérations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'est élevée à 84 030 €
- du revenu des immeubles

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent : 415 657,24 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019 représente : 270 571,33 €

La fiscalité :

Pour 2020, les taux des impôts locaux sont

- Taxe sur le Foncier Bâti : 21,64 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 80,28 %

Pour tenir compte de l'article 16 de la loi des finances 2020, prescrivant la suppression de la Taxe d'Habitation, il n'est plus de la compétence du Conseil Municipal d'en fixer le taux. Il sera reconduit automatiquement par les services fiscaux. Pour mémoire, il est de 18,65 %.

Le produit fiscal reçu s'est élevé à 144 034,00 €.

L'écart entre le volume de recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

↳ Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les projets en cours laissent apparaître des dépenses et des recettes en restes à réaliser.

L'investissement contribue à accroître le patrimoine communal.

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement du Budget Principal

	NATURE	MONTANT REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	336,00 €	
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 483,00 €	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	568 777,04 €	27 673,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	50 015,23 €	
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 383,71 €	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	8 383,71 €	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	587 979,75 €	27 673,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	587 979,75 €	
	TOTAL	587 979,75 €	27 673,00 €
RECETTES	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	215 382,23 €	111 371,00 €
	EMPRUNTS	90 000,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	305 382,23 €	111 371,00 €
	DOTATIONS FONDS ET RESERVES	16 517,05 €	
	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT 2019 – AFFECTATION DE RESULTAT	86 366,89 €	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	102 883,94 €	
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	408 266,17 €	111 371,00 €
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 182,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 182,00 €	
	EXCEDENT 2020 REPORTE	22 797,11 €	
		TOTAL	441 245,28 €

Les dépenses d'investissement 2020 sont constituées par :

- la subvention d'équipement versée pour l'investissement du SIVU du Haut Minervois
- les travaux sur

les terrains: aménagements du carreau de la mine et aire de loisirs, aires d'accueil entrée Ouest du village – parking de la vierge : aménagement d'un cheminement piétons les reliant – aménagement espace vert mairie – mise en sécurité de la falaise

les constructions : sanitaires mairie

les réseaux de voirie et autres : chemin de cours, impasse de l'école à Vialanove et impasse du Pays neuf- éclairage public- dissimulation réseaux chemin des croses

- les acquisitions de matériel technique : achat débroussailleuse

- les acquisitions de matériel de bureau et informatique : achat d'un ordinateur portable pour la mairie, achats de logiciels comptables

- le remboursement du capital des emprunts

L'état de la dette :

la dette à l'origine était de 189 000 €

le capital dû au 01/01/2020 de 58 401,87 € auquel se rajoute des prêts réalisés en début d'année pour 90 000 €

l'annuité de 2020 de 10 448,09 € dont 2 064,37 € d'intérêts (dépenses de fonctionnement) et 8 383,72 € de capital (dépenses d'investissement)

le capital restant dû au 31/12/2020 est de 140 018,15 €

Les dépenses d'investissement 2020 représentent : 587 979,75 €

Les recettes d'investissement correspondent aux sommes encaissées au titre :

des subventions du Conseil Départemental

de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux

du fonds de compensation de la TVA

des taxes d'aménagement sur les autorisations de construire

de l'affectation de résultat qui correspond à une partie de l'excédent de fonctionnement de 2019 pour équilibrer la section d'investissement

du prélèvement de la section de fonctionnement pour les opérations patrimoniales (amortissement des subventions d'investissement versées au SIVU du Haut Minervois)

Les recettes d'investissement 2020 représentent : 418 448,17 €

L'excédent d'investissement reporté de l'année 2019 représente : 22 797,11 €

Les ratios

Ratio d'endettement : 2,26 % (Annuité de la dette de l'exercice/ Recettes réelles de fonctionnement)

Informations financières : 1 099,98 € (Dépenses réelles de fonctionnement/312 habitants)

1 332,23 € (Recettes réelles de fonctionnement/ 312 habitants)

448,78 € (Encours de la dette/312 habitants)

144,26 € (DGF/312 habitants)

Le compte administratif fait apparaître pour l'année 2020 :

- Un solde cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de :

- résultat de l'exercice (excédent) 62 282,49 €

- résultat antérieur reporté (excédent) 270 571,53 €

332 854,02 €

- Un solde cumulé (déficit) de la section d'investissement de :

- résultat de l'exercice (déficit) 169 531,58 €

- résultat antérieur reporté (excédent) 22 797,11 €

146 734,47 €

Par ailleurs, cette section laisse apparaître des restes à réaliser

- en dépenses pour un montant de 27 673,00 €

- en recettes pour un montant de 111 371,00 €

Soit un excédent de 83 698,00 €

et un résultat au déficit de 63 036,47 €

**La somme de 63 036,87 € sera donc affectée en investissement
et la somme de 269 817,15 € sera reportée en excédent de fonctionnement.**

2- Compte Administratif 2020 du Budget Eau et Assainissement- M49-

SECTION D'EXPLOITATION

↳ Généralités :

Le budget annexe de l'eau et de l'Assainissement assure le service de distribution d'eau potable et le service public d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées)

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ces services.

Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation du Budget Annexe Eau et Assainissement

	NATURE	MONTANT REALISE
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 227,48 €
	CHARGES DE PERSONNEL	7 898,48 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,47 €
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	48 128,43 €
	CHARGES FINANCIERES	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	48 128,43 €
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 903,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	31 903,00 €
	TOTAL	80 031,43 €
RECETTES	PRODUIT DES SERVICES - VENTES DIVERSES	71 975,58 €
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	71 975,58 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	71 975,58 €
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 740,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	8 740,00 €
EXCEDENT REPORTE DE 2019		10 729,80 €
	TOTAL	91 445,38 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les achats de matières premières et de fournitures,
- l'entretien et les réparations des réseaux,
- les redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires,
- les charges du personnel extérieur au service
- les intérêts des emprunts à payer,

- les dotations aux amortissements sur immobilisations

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent : 80 031,43 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des services et prestations fournis à la population (abonnements et redevances d'eau et d'assainissement, encaissement des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau)

- des quote-part des subventions d'investissement

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent : 80 715,58 €

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019 représente : 10 729,80 €

L'écart entre le volume de recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION D'INVESTISSEMENT

📌 Généralités :

Le budget d'investissement de l'eau et de l'assainissement regroupe :

En dépenses : Toutes les valeurs faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau et de l'assainissement.

En recettes : l'amortissement des immobilisations corporelles

Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement du Budget Eau et Assainissement

	NATURE	MONTANT REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 426,85 €	14 857,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 426,85 €	
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 426,85 €	14 857,00 €
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 740,00 €	
	TOTAL	15 166,85 €	14 857,00 €
RECETTES	DOTATIONS FONDS ET RESERVES	213,38 €	
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	213,38 €	
	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 903,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	31 903,00 €	
EXCEDENT REPORTE 2019		230 915,25 €	
	TOTAL	247 864,78 €	

Les dépenses d'investissement 2020 sont constituées par :

- l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Vialanove
- la réfection de la dalle de la station d'épuration
- la création de deux branchements d'eau
- l'opération d'ordre entre sections concernant l'amortissement des subventions

L'état de la dette

Etat néant.

Le dernier emprunt a été soldé en 2018.

Les dépenses d'investissement 2020 représentent : 15 166,85 €

Les recettes d'investissement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- du fonds de compensation de la TVA
- de l'opération d'ordre entre sections concernant les immobilisations corporelles

Les recettes d'investissement 2020 représentent : 32 116,38 €

L'excédent d'investissement reporté de l'année 2019 représente : 230 915,25 €

Le compte administratif fait apparaître pour l'année 2020 :

- Un solde cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de :	
- résultat de l'exercice (excédent)	684,15 €
- résultat antérieur reporté (excédent)	10 729,80 €
	<hr/>
	11 413,95 €

- Un solde cumulé (excédent) de la section d'investissement de :	
- résultat de l'exercice (excédent)	16 949,53 €
- résultat antérieur reporté (excédent)	230 915,25 €
	<hr/>
	247 864,78 €

Par ailleurs, cette section laisse apparaître des restes à réaliser


- en dépenses pour un montant de	14 857,00 €
- pas de recettes	/

Soit un déficit de

 14 857,00 €

et un résultat en recettes de 233 007,78 €

**La somme de 11 413,95 € sera reportée en excédent de fonctionnement
et la somme de 247 864,78 € sera reportée en excédent d'investissement**

Le Maire

Mairie de LA CAUNE
R.F.
31210
Max FABRE